Le Maire

Strasbourg, le 12 AVR. 2019

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé, le 11 mars dernier, le Rapport d'Observations Définitives (ROD) relatif à la gestion de la commune de Strasbourg pour les exercices 2012 et suivants.

Ayant la possibilité, dans le délai d'un mois après réception de ce rapport, d'adresser au greffe de la juridiction une réponse écrite à ces observations, je vous prie de trouver ci-après les principales remarques que ce rapport appelle de ma part concernant :

1. **La situation financière de la ville de Strasbourg**

On ne peut que se satisfaire de ce rapport, qui évoque, dans sa synthèse (p3/46), la situation financière de la commune comme étant « saine », et continue par un satisfecit sur les efforts de gestion, qui devront certes être poursuivis.

Cette appréciation de la Chambre est corroborée par la notation de l'agence Fitch-Ratings « AA stable » depuis mi 2016.

2. **Les Bains municipaux**

La Chambre conteste la compétence communale actuelle des Bains municipaux, qui aurait pu, selon elle, tout aussi bien être de la compétence de l'Eurométropole.

Ce point a fait l'objet de très nombreux échanges durant la période du contrôle, et la collectivité ne partage pas la même perception que la CRC.

Nous réitérons que ce bâtiment a une spécificité et un programme d'activités qui sera offert après sa rénovation, qui le distingue des piscines de l'Eurométropole où l'activité natatoire est prépondérante. En témoigne par exemple l'importance donnée au sport-santé, compétence municipale.

3. **Le patrimoine privé de la commune**

La Chambre évoque divers points administratifs et techniques (comme le toilettage des baux) sur lesquels nous suivrons ses recommandations.

.../...

Ville et Eurométropole
1 parc de l'Étoile
67076 Strasbourg Cedex - France

Téléphone : +33 (0)3 68 98 50 00
Courriel : courrier@strasbourg.eu
Site internet : www.strasbourg.eu

Imprimé sur papier recyclé

Concernant la gestion stratégique de notre patrimoine privé, la poursuite et la consolidation d'une démarche stratégique de valorisation du patrimoine municipal est en œuvre depuis plusieurs années avec :

- la mise en œuvre d'un premier plan de cession entre 2008 et 2014 ayant permis à la Ville de céder 26 immeubles pour une recette globale de 25,4 millions d'euros,

- la création par le Conseil municipal en 2009 d'une commission dédiée chargée du plan patrimoine avec comme objectifs d'assainir progressivement ce patrimoine par des ventes et de générer des recettes pour assurer le financement de travaux d'investissement des équipements publics de la ville, et en parallèle d'assurer une gestion performante grâce aux revenus des immeubles maintenus dans le patrimoine,

- la création depuis mars 2016 d'un Service patrimonial rattaché à la direction de la Construction et du Patrimoine Bâti, qui comporte un département Inventaire et Valorisation du patrimoine,

- la mise en œuvre d'un schéma directeur immobilier avec l'opération « 38RH » (regroupement de 400 agents sur un seul site), dont l'amortissement est assuré sur 8 ans par des recettes immobilières et foncières issues du produit de cessions des différents sites libérés dont le bilan prévisionnel a été délibéré par le Conseil municipal en septembre 2015,

- la réalisation d'un diagnostic patrimonial dans le cadre du mandat de gestion attribué à Habitation Moderne après mise en concurrence, renouvelé en 2016, pour orienter les choix de la collectivité sur la priorisation des travaux d'investissement votés chaque année par l'organe délibérant.

La mise en œuvre de cette stratégie s'est poursuivie avec l'adhésion de l'Eurométropole de Strasbourg fin 2018 à l'Etablissement Public Foncier Local d'Alsace (EPFLA), outil opérationnel foncier partagé pour les besoins des communes membres et au service des politiques d'aménagement.
Le champ d'action de l'EPFLA vise notamment les acquisitions foncières dans le cadre d'opérations à court ou moyen terme.

La détermination de grands principes d'action foncière suivants, les acquisitions en vue du renouvellement urbain, les acquisitions dans les communes carencées et déficitaires au titre de la politique de l'habitat, le NPNRU, le portage de grands objets immobiliers, ont permis de déterminer le champ d'intervention large de l'EPFLA.
Une détermination plus fine de son champ d'activité sera précisée courant 2019.

.../...

J'ai par ailleurs bien noté que ce rapport d'observations définitives se conclut par deux rappels du droits et deux recommandations, que la ville de Strasbourg mettra en œuvre rapidement.

Telles sont les quelques remarques dont je tenais à vous faire part suite à la lecture de ce rapport d'observations définitives sur la gestion de la ville de Strasbourg.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Roland RIES

MONSIEUR DOMINIQUE ROGUEZ
PRESIDENT
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES GRAND EST
3-5 RUE DE LA CITADELLE
57000 METZ

Votre contact : Michel REVERDY : Directeur de l'Audit interne Tél. :03.68.98.67.40 – michel.reverdy@strasbourg.eu -
Référence : 19-D00881